



## Quitter le domicile conjugal sans se séparer et en toute légalité

Par **nalex75**, le **29/07/2011 à 16:57**

Bonjour,

Je suis marié depuis 2ans et pour redonner un souffle à notre couple qui en a besoin, ma femme souhaiterait prendre un appart seule, je précise que nous restons ensemble et que ce n'est ni une séparation ni une pause.

Est-ce possible ? et si oui y a-t-il des démarches juridiques à faire telle qu'un accord signé ou une autorisation de quitter le domicile conjugal ?

Merci d'avance pour votre réponse.

Par **mimi493**, le **29/07/2011 à 18:24**

Si vous ne faites qu'avoir des domiciles séparés (ce que la loi prévoit) sans rompre la communauté de vie, ça ne pose aucun problème

Par **nalex75**, le **29/07/2011 à 20:47**

Ok super merci beaucoup pour ta réponse.